

Le 1er février 2021



LETTRE OUVERTE

[www.sauvonsnostroisgrandesiles.com](http://www.sauvonsnostroisgrandesiles.com)

ADRESSÉE PAR COURRIEL

Monsieur Marc Demers  
Maire de Laval

**Objet :** les demandes de Sauvons nos trois grandes îles concernant la conservation pérenne des caractéristiques écologiques des îles aux Vaches et Saint-Pierre

Monsieur le Maire,

Par la présente, l'organisme Sauvons nos trois grandes îles souhaite porter à votre attention qu'une information transmise par le bulletin municipal *Vivre à Laval* sème confusion et inquiétude chez les citoyens.

Le but de notre présente intervention est d'analyser l'information en question, de la mettre en contexte, de la compléter au moyen d'autres informations pertinentes au dossier des îles, et d'adresser certaines demandes à la Ville.

#### **La communication du bulletin municipal *Vivre à Laval***

Le 26 octobre 2020, la Ville de Laval et le gouvernement du Québec annonçaient l'acquisition à des fins de conservation de deux des trois grandes îles, soit l'île aux Vaches et l'île Saint-Pierre. L'information a été reprise par le bulletin municipal [Vivre à Laval - Hiver 2020-2021](#), à la page 16, sous le titre *Acquisition et protection des îles aux Vaches et Saint-Pierre*.

*Vivre à Laval* présente des informations qui nous semblent exactes. Toutefois, nous considérons que le caractère partiel et le manque de pertinence de cette communication, de même qu'un sérieux problème de cohérence entre les diverses communications de la Ville visant l'acquisition des îles aux Vaches et Saint-Pierre, conduisent à une vision trompeuse de la vocation de ces îles dont la Ville est devenue récemment la propriétaire.

L'organisme a demandé aux représentants de la Ville d'éclaircir ces informations, mais ils ont maintenu qu'elles étaient exactes et justes, et refusé de modifier le texte. L'organisme a par ailleurs décliné une invitation qui visait à « expliquer » le texte.

Sauvons nos trois grandes îles s'est toujours montré soucieux d'informer adéquatement la population de l'avancement du dossier des trois grandes îles. En toute humilité, et par souci de transparence au niveau de la communication, l'organisme souhaite commenter et ajouter d'autres informations au texte produit par le Service des communications et du marketing de la Ville.

## Perception vs Transparence des idées

Le titre même de l'article, *Acquisition et protection des îles aux Vaches et Saint-Pierre*, crée la perception que les îles ont été acquises à des fins de « protection ». Bien que l'article en question s'adresse à l'ensemble des citoyens lavallois, il faut souligner que le terme « protection » n'est pas ici utilisé dans le sens courant, celui qui est accessible à tous les citoyens, mais plutôt dans le sens technique propre à l'urbanisme et aux urbanistes.

L'ajout de l'avant-dernier paragraphe du texte, qui invoque le Schéma d'aménagement (SAD-R) adopté en 2017, vient renforcer cette perception selon laquelle ces deux îles ne seront pas protégées (au sens courant) puisqu'elles pourraient plutôt être vouées au développement résidentiel :

*« Au schéma d'aménagement et de développement révisé de Laval, l'affectation des deux îles est de « type » protection. En plus des activités de conservation et de mise en valeur, cette affectation autorise l'habitation - c'est nous qui soulignons - de faible densité en vue de la consolidation d'un secteur résidentiel existant. »*

Selon l'organisme, s'il faut invoquer le SAD-R pour justifier un éventuel développement résidentiel de faible densité, alors il importe de prendre connaissance du paragraphe suivant, tiré aussi du SAD-R :

*« Sur une île autre que l'île Jésus, l'usage habitation doit être situé en bordure d'une voie ouverte à la circulation au moment de l'entrée en vigueur des règlements de concordance au Schéma d'aménagement ou être autorisé dans le cadre d'un plan d'aménagement d'ensemble (PAE). »*

Comme il n'existe de « voie ouverte à la circulation » sur aucune des deux îles visées, les urbanistes devraient donc s'en référer au PAE.

Or, un PAE est un règlement qui doit être approuvé « *avant toute modification des règlements d'urbanisme... Ce règlement doit faire l'objet d'une consultation publique et est susceptible d'approbation référendaire. (page 5-20)* »

Ainsi, même en reprenant la logique du SAD-R selon laquelle les deux îles sont affectées à la « protection », la Ville ne pourrait pas autoriser l'habitation sans aller en consultation publique. Et même s'il y avait consultation publique, est-il besoin de rappeler que les citoyens se sont toujours objectés aux projets domiciliaires que la Ville leur proposait d'accepter? Que le projet citoyen est un projet de conservation?

## Pour le nouveau propriétaire des îles : conservation, ou développement résidentiel?

Monsieur le Maire, le fait que les représentants de la Ville maintiennent que leur communication est de bonne qualité, amène l'organisme à s'interroger sur les intentions administratives de la Ville.

Au moment de l'adoption du SAD-R, ces deux îles appartenaient à un promoteur. Trois années se sont écoulées depuis l'adoption du SAD-R. L'annonce récente de l'acquisition des îles aux Vaches et Saint-Pierre par la Ville a changé la donne : la Ville de Laval est devenue la propriétaire de ces îles.

Si la référence au SAD-R (celle de Vivre à Laval) est encore pertinente, et c'est ce que semblent entendre les représentants de la Ville, si on lit le SAD-R comme si rien n'avait changé depuis 2017, alors la Ville se mettrait en conflit d'intérêt si elle autorisait l'habitation. En effet, logiquement, pour respecter le SAD-R, la Ville autoriserait le propriétaire des îles - i.e. elle-même - à se transformer en promoteur et à y

établir un développement résidentiel « *de faible densité en vue de la consolidation d'un secteur résidentiel existant.* » ...

La Ville aurait-elle acquis les îles dans le but d'y implanter elle-même un développement résidentiel? Est-ce là votre volonté politique, monsieur le maire? Si ce n'est pas le cas, alors l'information transmise par le Service des communications de la Ville est non pertinente, elle manque de transparence, et elle ne correspond pas aux informations transmises par votre cabinet et par vous-même lors des entrevues que vous avez accordées aux médias en octobre 2020. Cette information conduit à une compréhension trompeuse de la vocation de ces îles. N'y aurait-il pas lieu de l'éclaircir, et de donner l'heure juste aux citoyens?

### **L'Entente signée par la Ville et le Gouvernement provincial : conservation**

Aux yeux de Sauvons nos trois grandes îles, les informations suivantes sont plus que pertinentes. Elles ajoutent à la compréhension du dossier. Elles indiquent aussi que la Ville se devra de **conserver** de façon durable les îles aux Vaches et Saint-Pierre.

Le 25 mars 2020, en vertu de la Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, le gouvernement du Québec, par le décret 249-2020, a autorisé une subvention de 7 000 000 \$ « *pour l'acquisition de l'île Saint-Pierre et de la majeure partie de l'île aux Vaches à des fins de conservation.* ». Cette acquisition «  *vise à permettre d'assurer la pérennité de leurs caractéristiques écologiques et plus largement, de mettre en valeur une composante naturelle majeure pour la région métropolitaine de Montréal* » - c'est nous qui soulignons -.

Par ce décret, le gouvernement provincial affirme qu'il contribuera à la conservation des milieux naturels des îles aux Vaches et Saint-Pierre. Ce décret rappelle aussi l'intention du gouvernement précédent qui, de 2012 à 2016, avait décrété une mise en réserve sur les îles Saint-Joseph, aux Vaches et Saint-Pierre dans le but d' « *augmenter la superficie du réseau d'aires protégées sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal* ». L'octroi d'une subvention de 7 000 000 \$ accordée à la Ville en mars 2020 témoigne de la vision de continuité et de cohérence du gouvernement provincial. Les efforts financiers conjoints de la Ville et du gouvernement provincial permettront la création d'un parc de conservation sur le territoire lavallois.

Les conditions et les modalités d'octroi de l'aide financière accordée à la Ville, ainsi que les obligations que la Ville s'engage à respecter en contrepartie, sont inscrites dans le texte de la *Convention de subvention*. Ladite *Convention de subvention* a intervenu entre la Ville et le Gouvernement du Québec fut approuvée le 30 mars 2020 par la totalité des membres du Comité Exécutif de la Ville lors d'une séance à huis-clos.

Les représentants de la Ville et du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, Messieurs Jacques Ulysse, directeur général de la Ville, ainsi que Jessy Baron, sous-ministre adjoint aux territoires, ont signé le 30 mars 2020 cette *Convention de subvention*, qui précise les obligations de chacune des parties.

Entre autres obligations, selon la clause 4 de cette *Convention de subvention*, la Ville a l'obligation de mener « *à terme le projet, lequel consiste à faire l'acquisition de l'île Saint-Pierre et de la majeure partie de l'île aux Vaches correspondant aux lots inscrits à l'annexe A, en vue d'y conserver de manière durable les milieux naturels, par l'adoption et la mise en oeuvre des mesures juridiques et administratives appropriées.* » - c'est nous qui soulignons - «

La clause 15 précise que la Ville a l'obligation de s'assurer « *que les lots acquis servent aux fins pour lesquelles elle a fait l'objet de l'aide financière.* »

## Conclusion

En conclusion, il nous apparaît que, ni le SAD-R, ni la *Convention de subvention*, ne permettent à la Ville de mettre en oeuvre un développement résidentiel sur les îles aux Vaches et Saint-Pierre.

Aussi, contrairement à ce que le texte de Vivre à Laval laisse entendre, et que les représentants de la Ville maintiennent, l'usage « *habitation de faible densité en vue de la consolidation d'un secteur résidentiel existant.* » ne peut être autorisé sur les îles aux Vaches et Saint-Pierre.

## DEMANDES DE L'ORGANISME

À la lumière de ces informations, Sauvons nos trois grandes îles demande à la Ville :

**1 d'adopter et de mettre en oeuvre dès que possible « des mesures juridiques et administratives qui assureront la pérennité des caractéristiques écologiques » des îles aux Vaches et Saint-Pierre**

**2 d'adresser au gouvernement provincial dès que possible une demande d'intégration de ces deux îles au Refuge faunique de la rivière des Mille-Îles dans le but d'augmenter la superficie des aires protégées sur le territoire de Laval, et conséquemment, de la Communauté métropolitaine de Montréal ainsi que de la province de Québec**

**3 d'inscrire dès que possible ces deux îles dans l'affectation Conservation au Schéma d'aménagement de la Ville afin d'éviter toute ambiguïté sur les usages**

Au coeur du grand Montréal métropolitain, les deux grandes îles de la rivière des Mille îles, l'île aux Vaches et l'île Saint-Pierre, ont réussi à conserver un paysage unique et une bonne santé écologique. Les protéger et les conserver à jamais, c'est prendre soin des citoyens.

Sauvons nos trois grandes îles souhaite, Monsieur le maire, que le rêve d'un parc de conservation se réalise. À cette fin, l'organisme offre son entière collaboration à la Ville.

Nous vous remercions pour l'attention que vous porterez à nos demandes, et vous prions d'agréer, Monsieur le maire, nos salutations distinguées.

Huguette Larochelle, présidente  
Sauvons nos trois grandes îles  
450-666-0868  
[hupila@hotmail.com](mailto:hupila@hotmail.com)  
[www.sauvonsnostroisgrandesiles.com](http://www.sauvonsnostroisgrandesiles.com)

À :

M. Marc Demers  
[bdm.laval@laval.ca](mailto:bdm.laval@laval.ca)

## **COPIES CONFORMES :**

M. Jacques Ulysse, directeur général de la Ville de Laval  
[j.ulysses@laval.ca](mailto:j.ulysses@laval.ca)

M. Benoit Charette, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, et ministre responsable de la région de Laval  
[ministre@melcc.gouv.qc.ca](mailto:ministre@melcc.gouv.qc.ca)

Mme Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation  
[ministre@mamh.gouv.qc.ca](mailto:ministre@mamh.gouv.qc.ca)

M. Christopher Skeete, député provincial de Ste-Rose  
[christopher.SkeeteSARO@assnat.qc.ca](mailto:christopher.SkeeteSARO@assnat.qc.ca)

M. Stéphane Boyer, vice-président du comité exécutif  
[s.boyer@laval.ca](mailto:s.boyer@laval.ca)

M. Ray Khalil, membre du comité exécutif  
[r.khalil@laval.ca](mailto:r.khalil@laval.ca)

Mme Sandra Desmeules, membre du comité exécutif  
[s.desmeules@laval.ca](mailto:s.desmeules@laval.ca)

Mme Virginie Dufour, membre du comité exécutif  
[v.dufour@laval.ca](mailto:v.dufour@laval.ca)

Mme Anne-Marie Braconnier, responsable des affaires publiques  
[medias@laval.ca](mailto:medias@laval.ca)

Mme Élodie Morandini, coordonnatrice du Conseil de l'environnement de Laval  
[elodie.morandini@credelaval.qc.ca](mailto:elodie.morandini@credelaval.qc.ca)

Mme Cornélia Garbe, directrice générale de Canopée  
[cornelia.garbe@reseaucanopee.org](mailto:cornelia.garbe@reseaucanopee.org)

Mme Isabelle Labarre, directrice générale d'éco-Nature  
[ilabarre@eco-nature.ca](mailto:ilabarre@eco-nature.ca)

M. Stéphane St-Amour, journaliste au Courrier Laval  
[sstamour@2m.media](mailto:sstamour@2m.media)